

Compte rendu
Réunion plénière Comité des habitants Barnier Crozes Pielles
Le 19 décembre 2023 à 18h30, salle Voltaire

Présents :

Elus	L. Linares	2 ^e vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique
	JL. Bonneric	Conseiller municipal délégué à la Ville citoyenne
Cabinet du Maire	JF. Arnault-Vincent	Directeur adjoint cabinet du Maire
Administration	S. Durand	Directrice de la transition démocratique et écologique, de la vie associative et de la gestion des risques naturels et technologiques
	C. Guesnier	Chargé de mission participation citoyenne
Habitants	19 membres	Dont une animatrice référente Excusé : un animateur référent

Ordre du jour

1. Retours sur les actions organisées en 2023
2. Echanges entre les membres habitants et les élus (pas de points précis transmis par le comité habitants)

Préambule

Messieurs Bonneric et Linares précisent les principes des réunions plénières et rappellent le [cadre général de la démocratie participative et ses dispositifs](#) locaux (démocratie par instance, démocratie par projet, démocratie de proximité, budget participatif, réunions thématiques, réunions de concertation ...). Elle doit permettre d'améliorer le vivre ensemble et de proposer des réponses aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. S'il n'y a pas d'obligation de résultats, il y a une obligation de moyens : service et locaux dédiés pour accompagner les habitants investis, budget de 2000€, liberté de la fréquence des réunions, engagement de réunions plénières semestrielles en présence des élus.... Enfin, M. Linares opère un bref rappel des [règles de fonctionnement des nouveaux comités habitants](#).

1. Retours sur les actions organisées en 2023 et perspectives 2024

Les membres du comité, satisfaits de l'édition 2023 souhaitent reconduire la Fête du printemps, prévue le 5 mai sur la place du Contr'un. L'organisation est déjà bien avancée pour cette action : environ 30 exposants sont prévus ; il y aura davantage d'exposants alimentaires (foodtruck, crêpes, huitres, ...) que l'an passé et de nouveaux artisans participeront. Des activités pour les enfants (jeux gonflables et bacs à canard...) et une animation musicale « les papys rock » sont prévues. L'apéritif sera offert. Concernant la communication : les membres souhaitent une info sur le journal FLP. Pour cela, il faudra que les infos arrivent au service avant le 10 mars. Les membres demandent également plus d'affiches car le boitage ne fonctionne pas ; ils sollicitent notamment de grandes affiches dans les panneaux dits « sucette ». Les élus expliquent que ces grands supports gérés par un opérateur tiers et aux coûts importants sont réservés pour des grandes manifestations inscrites dans le temps (lancement de la saison estivale, saison culturelle...). En revanche il est possible de distribuer davantage d'affiches de format standard 40x60.

Les membres demandent la mise à disposition de barnums ; les besoins de matériel seront précisés. Pour toutes ces questions logistiques et techniques, des réunions sont à caler afin d'évaluer les possibles. Un retour sera fait au comité d'habitants.

Pour 2024, les membres ont démarré un travail autour de propositions pour améliorer la vie du quartier, concernant le bien vivre ensemble mais aussi le cadre de vie.

2. Echanges entre les membres habitants et les élus (pas de points précis transmis par le comité habitants)

Question de circulation

Les membres relèvent plusieurs points problématiques avec des points de dangerosité spécifiques, notamment rue du soufre où le partage de la chaussée entre mobilité douce et automobile n'est pas satisfaisant. Les élus expliquent que cette rue est intégrée dans le plan action voirie (dit PAV), c'est-à-dire celles pour lesquelles un aménagement est prévu à court/moyen terme ; et que les riverains et les membres du comité d'habitants seront concertés.

Tous ces points liés à la circulation seront analysés en réunions spécifiques.

Gestion des déchets

Les membres du comité font état de nombreuses problématiques en matière de gestion des déchets ; c'est de la compétence de Sète Agglopol Méditerranée. Les élus expliquent que sur ce sujet au dernier conseil communautaire, il a été proposé une augmentation des taxes alors que la plupart des Villes sont pareillement insatisfaites de la gestion de l'Agglopol ; une majorité des conseillers communautaires ont mis en minorité l'exécutif pour la première fois depuis le début du mandat sur ce sujet.

Les Elus de la Ville ne ménagent pas leurs efforts pour faire remonter les problématiques à Sète Agglopol Méditerranée. La Ville essaie de compenser comme elle le peut, avec des moyens limités ; elle a par exemple mis en place un service d'enlèvement des encombrants même si c'est de la compétence de Sète Agglopol Méditerranée.

Les services ont par ailleurs observé une gestion insatisfaisante du chantier sur le secteur des Pielles; les élus s'engagent à demander expressément une meilleure gestion de leur part.

Des dépôts sauvages sont présents sur plusieurs endroits et il est important que les citoyens fassent remonter ces actes d'incivilités. Des actions sont en cours d'élaboration sur ces sujets.

Sensibilisation autour de la responsabilité citoyenne et du bien-vivre ensemble

Les membres soulèvent la problématique des « incivilités ». Les élus expliquent que l'action de la police municipale, service de proximité, a dû se déporter pour gérer des problématiques qui ne sont pas de sa compétence mais de celle de la police nationale. De fait, elle est moins disponible pour intervenir sur ces questions d'incivilités (dépôts sauvages, non-respect des règles pour les déjections canines, etc.). La Ville agit sur ce sujet à deux niveaux : ceux du service départemental de la sécurité publique et du Commissariat de Sète, ainsi qu'auprès de l'Etat pour faire requalifier le Centre-Ville en zone prioritaire afin de bénéficier de plus de moyens. Les élus rappellent que la lutte contre les incivilités est l'affaire de tous et qu'il est permis à chacun, par une attitude citoyenne, de sensibiliser aux règles du bien-vivre ensemble.

La Ville continue à sensibiliser (notamment par l'intermédiaire du journal municipal FLP) sur les droits et devoirs des citoyens, notamment en termes de ramassage des déchets et autres entretiens des espaces devant chez soi. La Ville souhaite aussi renforcer les sanctions et n'hésitera pas à aller dans le sens de la majoration des contraventions. Des campagnes de communication autour du bien-vivre ensemble seront menées pour valoriser les bonnes pratiques.

Informations concernant les travaux dans le périmètre de Barnier Crozes Pielles

Sur le secteur des Pielles : le démarrage de certains lots est retardé suite à un contentieux avec des voisins.

La zone d'aménagement à côté de la médiathèque a été ralentie du fait de la conjoncture actuelle et des freins que subit le secteur de la construction. Concernant le dernier lot qui se termine (où se trouve le cabinet médical), il est prévu l'installation d'une agence immobilière. Pour information, une maison médicale est en cours de construction ; la Ville souhaite intensifier les commerces de proximité sur ce secteur ; le projet de déménagement du Lidl est à l'étude notamment. Au niveau des mobilités, la Ville espère pouvoir récupérer du foncier le long de la voie ferrée afin de créer une voie verte ; des discussions avec le Conseil Départemental sont en cours également pour la création d'une passerelle permettant d'accéder directement aux Salins. Le Conseil Départemental réaménage actuellement la piste cyclable le long du canal. Le traitement de la partie entre le futur pôle culturel et cette piste est du ressort de la Ville qui effectuera, dès la fin des travaux et en partenariat avec Territoire 34, la reprise des quais et notamment le quai Voltaire. L'idée générale étant de pouvoir traverser toute la ville d'Est en Ouest en longeant le canal, par voie piétonne ou cyclable, de façon sécurisée et agréable.

M. Linares rappelle les efforts entrepris par la Ville sur ce quartier de reconversion d'une friche industrielle aujourd'hui relativement calme malgré sa localisation entre la voie ferrée et l'ancienne route nationale ; avec des constructions innovantes garantissant un confort d'été. La végétalisation des espaces a été réfléchi en respectant les contraintes du label écoquartier (création d'îlots de fraîcheur extérieurs, emplacement des bâtiments avec ventilation naturelle...). Tant que l'aménagement complet de la ZAC n'est pas abouti, elle est de la propriété de Hérault Logement. Il n'est pas possible juridiquement d'en récupérer la gestion afin de pouvoir agir plus directement avant que l'aménagement ne soit terminé. Il est toujours prévu la mise en place de bancs supplémentaires sur la place du Contr'un. La Ville a demandé à récupérer la propriété de cet espace plus rapidement pour réaliser l'aire de jeux pour enfants. Le quartier va continuer à se développer par de nouveaux commerces, envisagés sur le prochain lot proche de la place, et compléter la mixité par de nouveaux logements.

Sur les hauts de Frontignan : un projet autour de l'ancienne carrière Lafarge se dessine pour clôturer le dépôt d'inertes qui arrive à saturation ; il y a une réflexion pour effectuer un traitement paysager et réaliser un théâtre de verdure pour organiser des petites animations culturelles. Concernant le différend relatif au grand terrain à construire, une concertation a eu lieu avec les riverains et l'opérateur ; un consensus semble se dégager pour régler le problème.

Révision du plan local d'urbanisme (PLU)

La Ville ne prévoit pas d'extension de zone constructible dans le cadre de l'actuelle révision du PLU sauf quelques zones bien définies et délimitées : les Hierles ou le Mas de Chave notamment. Concernant le projet initial de construire 700 logements aux Hierles, il n'est plus d'actualité. Cette zone nécessite de nouvelles études en lien avec l'évolution des conditions climatiques, dans une démarche plus intégrée et innovante.

La nouvelle orientation municipale, en phase avec les nouvelles réglementations en matière d'urbanisme (notamment le principe de zéro artificialisation nette, dit « ZAN », issu de la Loi Climat et résilience) est de reconstruire la Ville sur elle-même afin de ne plus consommer les espaces naturels.